

# ISSOIRE AVIATION

Société Anonyme au Capital de 100.000 Francs

Siège Social:

Aérodrome d'Issoire-le-Broc

B. P. n° 7 - 63501 ISSOIRE

Tél. (73) 89-01-54

ISSOIRE, le 03/ 06/ 85

BULLETIN SERVICE ~~A~~ N° 22

Classement

RECOMMANDE

## APPAREILS CONCERNES

Avions CE 43 et CE 44  
Tous numéros de série

## DELAI D'APPLICATION

Prochaine visite annuelle

OBJET : Réservoirs de carburant

CAUSE : Endommagements fréquents entraînant des fuites.

### PRECAUTIONS :

Pour améliorer la tenue en service de ces réservoirs, nous recommandons vivement de veiller aux points suivants :

- 1°/ Lors des manipulations et du montage d'un réservoir, prendre toutes les précautions possibles pour éviter les chocs dont le résultat serait de fissurer le gel-coat interne qui assure l'étanchéité.
- 2°/ Il est indispensable qu'un réservoir ne soit pas mis en contrainte. En particulier, il doit rester du jeu entre les lèvres de collage du réservoir et le longeron et le longeronnet de l'aile. Se méfier en particulier d'un appui sur un rivet, ce qui engendrerait une contrainte très localisée. Pour obtenir ce résultat, il est possible de réduire, par ponçage, la largeur de la lèvre de collage pourvu que ce qui en reste dépasse d'au moins 5 mm de l'extérieur du réservoir excepté au passage des sangles.
- 3°/ En ce qui concerne les sangles par elles-mêmes, il ne faut pas les serrer beaucoup : un couple de 0,1 daN.m sur les vis de serrage suffit.

### PROCEDURE :

- a) Lors du remplacement d'un réservoir ou à chaque démontage pour quelque raison que ce soit, veiller à respecter les trois points cités ci-dessus au paragraphe "précautions".
- b) Au plus tard, à la prochaine visite annuelle, vérifier que les points 2°/ et 3°/ du paragraphe "précautions" sont bien respectés, et porter mention



Approbation D.G.A.C.

Aéro - 2338 / DCO  
du 16/ 07/ 85

Page

1 / 2

# ISSOIRE AVIATION

Société Anonyme au Capital de 100.000 Francs

Siège Social:

Aérodrome d'Issoire-le-Broc

B. P. n° 7 - 63501 ISSOIRE

Tél. (73) 89-01-54

ISSOIRE, le 03/ 06/ 85

BULLETIN SERVICE ~~A~~ N° 22  
( suite )

Classement →

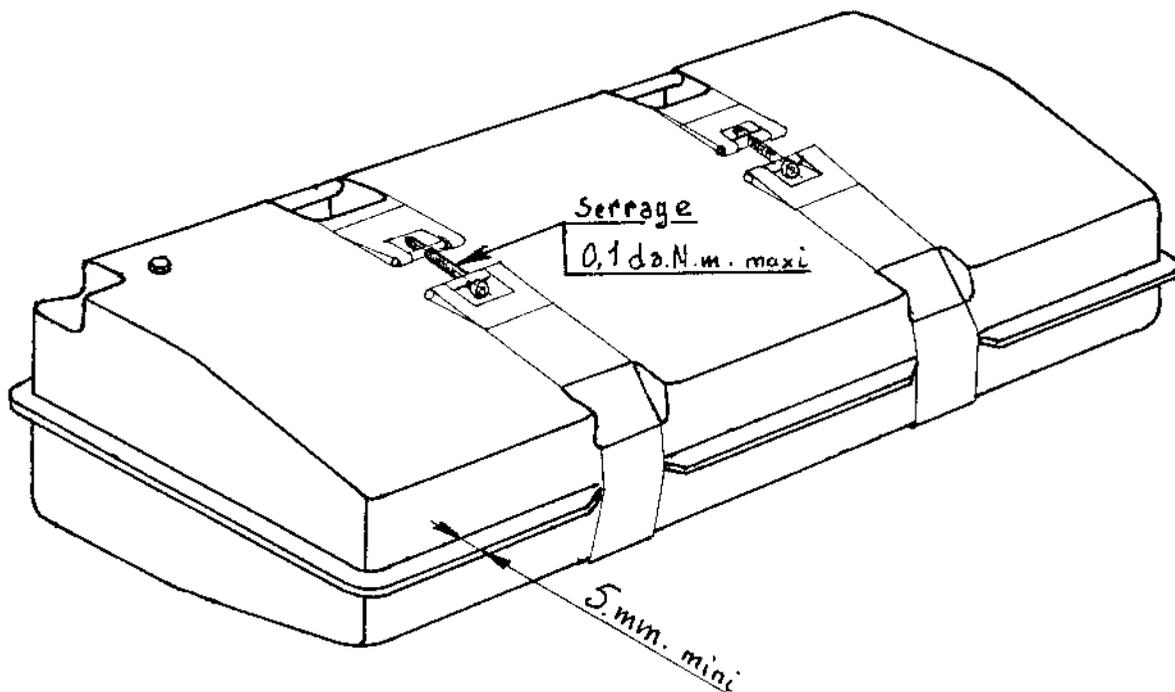
RECOMMANDE

## PROCEDURE (suite)

de cette inspection dans le livret cellule.

## NOTA-

- 1°/ un réservoir qui fuit est presque toujours irréparable, car il s'agit la plupart du temps d'une fissuration interne inaccessible. Le réservoir doit donc être remplacé.
- 2°/ nous étudions actuellement une modification qui améliorera la tenue en service de ces réservoirs, mais ne pourra qu'être appliquée en fabrication sur un réservoir neuf.



Approbation D.G.A.C.

Aéro - 2338 / DCO  
du 16/ 07/ 85

Page

2 / 2